

REPUBLIQUE FRANCAISE

P
R
O
C
E
S

V
E
R
B
A
L



Séance du Conseil Municipal

Mercredi 15 Juillet 2020

18h30

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

Procurations :

Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Ghislaine GUY
M. Gérard BERAUDIER a donné procuration à Mme Nadine POURCIN
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à M. Fabian MATHURIN
M. Julien BONINO a donné procuration à M. Eric BRUCHET
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à Johan RAMERO
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à M. Philippe PIGNET
M. Laurent Lacroix a donné procuration à M. Bruno LAQUAY
M. Jordan RISSO a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS

Absent et excusé sans procuration :

La séance est publique avec maximum 10 personnes et le port du masque est obligatoire dans la salle.

Mme Mauricette AGIER est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du Procès-verbal du 17 juin 2020

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2020 ;

Point n°2 :

M. FARRO souhaite une rectification sur ses propos page 5 il ne pensait pas 1 liste unissant les 2 oppositions mais 1 liste unique avec les élus du conseil municipal

Mme le maire informe qu'en amont elle a reçu les 2 membres tête de liste et indique avoir compris la proposition de 2 listes laissant ainsi une place à M PLATON

M. PLATON précise qu'il souhaitait 1 liste unique plurielle sans distinction

Mme le Maire propose de retirer la phrase relative à l'intervention de M FARRO pour lever toute ambiguïté.

Point n°8 :

M. PLATON, précise qu'il ne s'est pas abstenu sur ce vote mais a voté pour.

Mme le Maire fera une vérification avec l'enregistrement vidéo.

**modifications faites le 16/07/20 au PV du 19/06/20*

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL) Ghislaine GUY (+procuration Emmanuelle AZARD) , Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS(+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Rapport n°1 : Annulation de la délibération 2020-40 et nouvelle élection des membres de la CAO.

M. PLATON propose un amendement suite à une rédaction ambiguë du texte de la délibération Mme le Maire soumet l'acceptation de l'amendement au vote du Conseil Municipal

Vote pour amendement : 1 voix

Vote contre l'amendement : 28 voix

A la Majorité la demande d'amendement n'est pas retenue

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Accepte le vote à main levée ;

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Acte l'annulation de la délibération n°2020-40-SG du 17 juin 2020 ;

Procède à l'élection des 5 membres titulaires et suppléants de la CAO ;

A la Majorité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN.

Par 1 Abstention : Thierry PLATON

Déclare élus membres titulaires de la CAO : Antoine ALLEGRINI_ Christian BRONDOLIN_ Philippe PIGNET_ Ghislaine GUY pour la liste « Continuons pour Mallemort » ;

Déclare élu membre titulaire de la CAO : Dimitri FARRO pour la liste « S'Unir pour Mallemort » ;

Déclare élus membres suppléants de la CAO : Laurent LACROIX_ Fabian MATHURIN_ Gérard BERAUDIER_ Bruno LAQUAY pour la liste « Continuons pour Mallemort » ;

Déclare élu membre suppléant de la CAO : Armelle ANDREIS pour la liste « S'Unir pour Mallemort » ;

Rapport n°2 : Création d'un groupe de pilotage pour la mise en place de comités Consultatifs.

M SAMBAIN s'interroge sur le fonctionnement de ce groupe de pilotage et ne comprend pas trop l'organisation

Mme le Maire rappelle la création de 4 commissions communales institutionnelles qui traiteront les rapports présentés en conseil municipal. D'autre part dès septembre le groupe de pilotage se mettra en place avec une arborescence claire pour la création de Comités Consultatifs sur différentes thématiques.

M PLATON approuve cette démarche

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Acte la volonté de créer des Comités Consultatifs ;

Constitue un groupe de pilotage pour la création de ces comités consultatifs qui devra rendre ses premiers travaux au plus tôt ;

Déclare les élus suivants membres du groupe de pilotage pour la création de comités consultatifs :

Ghislaine GUY _ Emmanuelle AZARD_ Françoise CHEROUTE_ Gérard BERAUDIER_ Fabian MATHURIN
Mauricette AGIER_ Éric BRUCHET_ Philippe PIGNET_ Dimitri FARRO_ Emmanuel SAMBAIN_ Thierry PLATON.

Rapport n°3 : Désignation des membres de l'Entente Intercommunale Mallemort/Lamanon pour la restauration collective

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Désigne comme membres titulaires : Hélène GENTE_ Emmanuelle AZARD_ Julien BONINO

Rapport n°4 : Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Désigne les 5 élus suivants membres de la Commission de contrôle des listes électorales :
Hélène JANE_ Philippe PIGNET_ Fabian MATHURIN_ Armelle ANDREIS_ Thierry PLATON

Rapport n°5 : Désignation des membres de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

M FARRO souhaite intégrer la Commission CCA
G GUY accepte sa demande

La composition de la Commission Communale d'Accessibilité est proposée comme suit :

Représentants de la commune :

Mme Hélène GENTE, Maire et Présidente de droit
Mme Ghislaine GUY en qualité de Vice-présidente
Mme Hélène JANE
Mme Stéphanie COLENO
M. Thierry PLATON
M. Dimitri FARRO

Représentants d'associations, professionnels aux personnes handicapées :

M. Nicolas MOULY – MDPH13
M. Maxime MENDELSON – Pharmacien
M. Michel JANCLOES – Médecin en retraite
Mme Isabelle ALANIC – Hypnothérapeute – Médecine chinoise
Mme Véronique GENSON – Association ACSE Cygne
M. Rémi BAQUE – Président du Badminton Club
M. Dominique GENTY - Président du Tennis Club

Représentants d'autres administrés :

Mme Josette RICARD
Mme Chantal CHEVAUCHE-NIOX
Mme Zoulika LAMALAM

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine

POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Arrête la liste des membres de ladite commission, comme indiqué ci-dessus.

Rapport n°6 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Valide la liste des membres proposé pour la Commission Communale des Impôts Directs suivante :

Titulaires	Suppléants
Hélène GENTE	Antoine ALLEGRINI
Christian BRONDOLIN	Laurent LACROIX
Bruno LAQUAY	Éric BRUCHET
Philippe PIGNET	Gérard BERAUDIER
Vincent DAVAL	Emmanuelle AZARD
Sylvain CASTAGNE	Ghislaine GUY
Hélène JANE	Fabian MATHURIN
Johan RAMERO	Stéphanie COLENO
Françoise CHEROUTE	Virginie ARTERO
Nadine POURCIN	Mauricette AGIER
Dominique GENTY	Roxane TIBALDI
Pierre René LUCIDARME	Julien BONINO
Guy THOLLIEZ	Thierry PLATON
Dimitri FARRO	Paula EIDENWEIL
Marie DUCHER	Emmanuel SAMBAIN
Jordan RISSO	Armelle ANDREIS

Rapport n°7 Désignation des représentants de la SAEM

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Désigne 6 membres pour représenter la commune au conseil d'administration de la SAEM de Mallemort, dont 1 membre pour siéger à l'assemblée générale :

Hélène GENTE _ Christian BRONDOLIN_ Philippe PIGNET_ Fabian MATHURIN_ Dimitri FARRO_ Thierry PLATON

Habitude Madame le Maire a exercé, pour le compte de la commune de Mallemort, les fonctions de Présidente du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la SAEM de la commune de Mallemort qui lui seraient confiées par le CA de la société.

Rapport n°8 : Désignation du Correspondant Défense

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Désigne M. Bruno LAQUAY représentant Correspondant Défense.

Rapport n°9 : Désignation des délégués au SICAS

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Désigne les élus Sylvain CASTAGNE et Éric BRUCHET délégués titulaires au SICAS.

Rapport n°10 : Désignation des délégués ASA Compagnie de Craponne

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Désigne Sylvain CASTAGNE délégué titulaire de l'ASA Compagnie de Craponne ;

Désigne Éric BRUCHET délégué suppléant de l'ASA Compagnie de Craponne.

Rapport n°11 : Désignation des délégués au Monument Héros de St Anne

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Désigne Hélène GENTE et Bruno LAQUAY délégués titulaires au Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne ;

Désigne Julien BONINO et Johan RAMERO délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne.

Rapport n°12 : RIFSEEP

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Annule la précédente délibération du 12 décembre 2017,

Approuve la proposition de Madame le Maire et d'instaurer le R.I.F.S.E.E.P. à compter du 15/07/2020 pour les agents relevant des cadres d'emploi ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2020.

Rapport n°13 Prime COVID19.

P EIDENWEIL demande combien d'agent sont concernés par cette prime ?

A ALLEGRINI répond une quarantaine d'agents

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Instaure une prime exceptionnelle en faveur des agents fonctionnaires ou contractuels de droit public particulièrement mobilisés en présentiel pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies par le conseil municipal.

Rapport n°14 Création d'emplois pour accroissement d'activité

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à recruter des agents non titulaires comme suit :

- 1 emploi non permanent à temps complet d'agent de maintenance des bâtiments sur le grade d'adjoint technique IB 350 IM 327,
- 2 emplois non permanents d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique à temps complet IB 350 IM 327 si un accroissement d'activité venait à être caractérisé à compter de la prise d'effet de la délibération,
- 1 emploi non permanent d'éducateur sportif pour le temps méridien à compter du 1/09/2020 à temps *incomplet* à raison de 9h hebdomadaires sur la base de la grille indiciaire d'éducateur territorial des activités physiques et sportives dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53
- 2 emplois non permanent d'agents techniques pour le temps méridien à compter du 1/09/2020 à temps *incomplet* à raison de 9h hebdomadaires sur la base de la grille indiciaire d'adjoint technique dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53

Rapport n° 15 : Admission en non valeurs

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes précités ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **2 075.05 €** ;

Statue sur l'annulation du titre précité, pour créance éteinte d'un montant de **30 €**

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 65 - compte 6541 « admissions en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » du budget de la Commune ;

Autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à l’instruction de ces dossiers

Rapport n°16 décision modificative n°1

M SAMBAIN demande pourquoi ces réajustements au budget et regrette qu’aux vues de la situation de la crise sanitaire des mesures de soutien du pouvoir d’achat, d’investissement ne soient pas anticipées aujourd’hui

Mme le Maire précise qu’il s’agit d’une modification comptable sur l’orientation du budget voté au plus près et sincère au moment du vote. Il pourrait y avoir d’autres modification en septembre ou octobre , les décisions modificatives sont faites au fur et à mesure

M PLATON rejoint la réflexion de M SAMBAIN et propose de revoir les arbitrages politiques suite au COVID pour agir sur l’économie et le social

M FARRO demande de la patience afin que les choses se mettent en place petit à petit

A ANDREIS demande combien de caveau ont été achetés

A ALLEGRINI répond que 5 caveaux (de 2 à 6 places) ont été achetés, ce qui laisse un potentiel libre à aujourd’hui de 10 caveaux

Vote à l’Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la proposition de Madame le Maire,

Adopte la décision modificative n°1 du Budget 2020 de la commune présentée ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	- 3 341.00 €	- 3 341.00 €

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D’INVESTISSEMENT	174 701.00 €	174 701.00 €

Rapport n°17 Subvention et contrat avec Open Golf

M FARRO approuve cette démarche et valide les 20 000€ de subvention nécessaire à la réalisation de cette belle manifestation. Il demande si tous élus, opposition comprise, pourront avoir des invitations **afin de constater l’utilisation de l’argent public et la qualité de l’évènement »** (rectifié 08/10/2020 après vérification vidéo)

A ALLEGRINI répond que les élus du conseil municipal sont invités certains jours, les invitations seront partagées.

A ANDREIS aimerait un meilleur échange Golf/Village et propose qu'une brochure avec tous les commerces du centre-ville soit distribuée.

B LAQUAY informe que la semaine dernière en réunion sécurité il a été précisé que les hébergements se feront sur la commune.

N POURCIN rappelle que toutes les brochures relatives au village sont disponibles au Point Info Tourisme du Golf qui est ouvert depuis le 01/07/20.

M PLATON dit avoir été *presque* convaincu en Commission Finances du montant alloué pour cette manifestation. (*rectifié 08/10/2020 après approbation du CM du 07/10/2020*)

Il soumet également 2 propositions qui pourraient se gérer via une association : des places réservées aux personnel de santé et une tombola sur le thème de l'environnement

A ALLEGRINI soulève la problématique de l'argent Privé / Public . Complicé à mettre en place cette année à revoir pour les années futures.

P EIDENWEIL demande quel recours aura la commune si la manifestation est annulée faute du COVID ?

A ALLEGRINI précise que dans le contrat article 11 les clauses d'annulation sont prévues

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Attribue à la SAS Pro Sports Events la somme de 20 000 € pour l'organisation « l'Open de Provence », tournoi de l'European Challenge Tour au Golf de Pont Royal du 22 au 27 septembre 2020 ;

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 67 du budget de la Commune ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce afférente à l'instruction de ce dossier.

Rapport n°18 Accord de garantie d'emprunt à Famille Provence

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Accorde la garantie d'emprunt à Famille Provence pour l'affaire citée.

Rapport n°19 : ZAC Modification n°4 du dossier de réalisation

M PLATON rappelle que lors de la modification n°3 des indemnités ont été versées par l'aménageur à la commune. Il y a-t-il quelque chose de prévu pour les zones ZP2, ZP3 et ZP6 ?

Mme le Maire relève que M PLATON revient sur la modification n°3 alors que l'on délibère sur la modification n°4

M PLATON demande si une indemnité sera versée par l'aménageur pour les zones ZP2, ZP3, ZP6.

Mme le Maire rappelle que dans la convention quadripartite il est précisé que l'AFUL doit se rapprocher de l'aménageur pour décider de l'attribution. Elle rappelle que nous sommes dans un contexte de fin de de ZAC et que tout ce qui avait été prévu avant doit être clôturé.

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve le dossier de réalisation modificatif de la Zone d'Aménagement Concerté dite « ZAC de Vernègues » ;

Autorise Madame le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes à cette affaire.

*Départ à 20h30 de Paula EIDENWEIL qui donne procuration à Dimitri FARRO

Rapport n°20 : ZAC Modification n°1 du programme des Equipements Publics

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL) , Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve le PEP modificatif de la Zone d'Aménagement Concerté dite « ZAC de Vernègues »

Rapport n°21 Avis sur le PDU

M FARRO souligne la pertinence des réserves émises et demande que les informations de la Métropole soient communiquées aux élus

Mme le Maire rappelle la toute récente élection de la Présidente, Martine VASSAL, à la Métropole avec pour objectif un travail en collaboration avec tous les territoires. Les conférences thématiques se poursuivront, les vices présidents se mettent en place.

M PLATON propose de compléter les remarques avec une notification sur la suppression de la ligne 87 :

- Sentiment d'injustice
- Difficulté rencontrée avec la modification des lignes

Mme le Maire pense que cette remarque se préciserait plus dans le cadre du Plan Local Mobilité que dans la cadre Métropolitain

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL) , Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Emet un avis favorable, avec réserves, sur ce projet arrêté de Plan de Déplacement Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence - 2020/2030.

Rapport n°22 : Déclassement d'une parcelle

M PLATON reprend la phrase « *la commune entend donner une suite à la demande de cette personne* » et souligne que cela laisse sous-entendre l'acceptation alors que le vote en conseil municipal n'est pas encore fait

Mme le Maire répond que cela veut simplement dire que cette demande sera étudiée et proposée.

Vote à la Majorité

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER), Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Thierry PLATON.

Par 6 voix contre : Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO), Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN.

Déclasse dans le domaine privé communal le délaissé de voirie, d'une surface de 116 m².

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la procédure de déclassement du délaissé.

Rapport n°23 : Cession d'une emprise cadastrée D1182

M FARRO n'est pas d'accord pour une cession à titre gratuit à une personne privé, cela lui pose un problème de morale. Il ne comprend pas où ladite parcelle jouxte le terrain privé ?

Mme le Maire explique que le géomètre a travaillé sur le cadastre pour redéfinir les parcelles, Mme le Maire confirme que la parcelle D1182 jouxte la propriété de M Magnan.

Concernant la cession gratuite elle se fait au cas par cas, la jurisprudence du Conseil d'Etat permet la cession gratuite si elle revêt d'un intérêt général. Ici il convient de préserver le droit d'eau d'arrosage un busage sera réalisé pour permettre l'arrosage des terres agricoles.

Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur environ 1 000 €

M FARRO demande la superficie de la parcelle D414

M PLATON émet son désaccord sur le principe de la gratuité et souhaite que l'acquéreur s'acquitte également des frais de notaire

Mme le Maire répond que l'acquéreur se chargera du busage en contrepartie et confirme le traitement au cas par cas des cessions tout en préservant l'intérêt général pour la commune.

Vote à la Majorité

Par 22 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER), Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI).

Par 7 voix contre : Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO), Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

*remarque M Platon « Mme le Maire aurait omis de demander les abstentions » inscrit 08/10/2020

Approuve la cession gratuite de la parcelle cadastrée section D1182 ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Autorise Madame le Maire à signer l'acte opérant le transfert de propriété,

Précise que la commune prend à sa charge les frais pour l'établissement de l'acte administratif et les consorts prennent à leur charge les frais de géomètre.

Rapport n° 24 : Prise en charge extension ENEDIS

M FARRO précise que son agence est mal située sur le plan

A ANDREIS souligne que personne ne contrôle l'entreprise qui a posé le boîtier électrique aux abords de l'oratoire, dans un périmètre historique. De plus l'oratoire n'est toujours pas consolidé depuis 2014 je le souligne.

C BRNDOLIN répond que le boîtier a été posé avec l'autorisation de ABF

Mme le Maire rappelle que l'oratoire et ses abords feront l'étude d'une réhabilitation et que Mme ANDREIS sera sollicitée pour être dans le groupe de travail.

G GUY propose que l'on pose d'abord les questions avant d'affirmer que rien n'est fait

Vote à la Majorité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Par 2 voix contre : Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO).

Approuve le versement à la société ENEDIS, maître d'ouvrage, d'une contribution d'un montant de 3 738,21 € HT pour réaliser le raccordement électrique du projet « les Semailles » ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier au nom et pour le compte de la Commune ;

Précise que ce raccordement, basé sur une puissance de raccordement de 6X6 KVa + 4X9KVA + 3X12KVA(SG)+8KVA(IRVE) permettra de viabiliser 11 logements locatifs sociaux avenue Charles de Gaulle ;

Prend acte que le montant de cette contribution pourra constituer une charge foncière déductible au titre de l'article L 302-7 du Code de la Construction et l'Habitation : dépense déductible du prélèvement SRU pour les années à venir.

Rapport n° 25 : Adressage 2 dénominations

M SAMBAIN demande quand cette décision a été prise ? avec quelle commission ?

F CHEROUTE répond que cela a été vue dans le mandat précédent et validé avec l'ancienne équipe

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL) , Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Dénomme les voies comme présentées ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voies à dénommer	Dénominations proposées par les administrés
Voie 1	Chemin de Mana
Voie 2	Chemin Les Monts du Luberon

Rapport n° 26 : Versement d'une subvention pour l'opération façade

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER), Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO), Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve le versement d'une subvention de 5 894,02 € à Mme M. ROBELIN Yohann domicilié au 135 Les Petits Chemins pour une aide au ravalement de façade sur le bien situé au 3 rue Raymond Jullian à Mallemort au titre de l'opération façade,

Impute la dépense pour la subvention de l'opération façade centre-ville sur les crédits ouverts au budget 2020 de la commune, section investissement, chapitre 204, compte 20422,

Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

Rapport n°27 : Prêt à usage association BioTope

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER), Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO), Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer le prêt à usage entre l'association BIO TOPE Basse Durance et la commune de Mallemort afin de régulariser le dossier.

Rapport n°28 : Avenant au Prêt à usage association BioTope

M PLATON demande pourquoi prendre 2 délibérations

Mme le Maire explique que la première est une régularisation sur les dates

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine

POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL) , Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au prêt à usage entre l'association BioTope et la commune

Rapport n°29 : Prêt à usage avec M Delestree

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL) , Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer le prêt à usage entre M. DELESTREE Maxime et la commune de Mallemort.

Rapport n°30 : Prêt à usage avec Mlle Ravaux

Aucun débat,

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Christian BRONDOLIN (+ procuration Vincent DAVAL), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Bruno LAQUAY (+ procuration Laurent LACROIX), Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET (+ procuration Julien BONINO), Hélène JANE, Nadine POURCIN (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Philippe PIGNET (+ procuration Stéphanie COLENO), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Fabian MATHURIN (+ procuration Virginie ARTERO), Johan RAMERO (+ procuration Roxane TIBALDI), Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL) , Armelle ANDREIS (+ procuration Jordan RISSO) , Marie DUCHER, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer le prêt à usage entre Mlle RAVAUX Floriane et la commune de MALLEMORT.

Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire

Décision 032-2020 :

M PLATON demande le prix du Marché

Mme BELLIOU DGS répond que le Marché est de 100 000 € sur 3 ans

Décision 037-2020 :

M PLATON souligne que le terme de « contribuables » serait plus adapté que « administrés »

Mme le Maire répond qu'il s'agit là d'une simple remarque de sémantique, le fond de la décision est plus important

Infos diverses

Fin séance 21h30